

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES



PROGRAMME 220

STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Luc TAVERNIER

Directeur général de l'Insee

Responsable du programme n° 220 : Statistiques et études économiques

Le programme « Statistiques et études économiques » (programme 220) couvre les activités de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Dans le but d'éclairer le débat économique et social, l'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations socio-économiques : recensement de la population, enquêtes auprès des ménages et des entreprises. Il produit des études et des données nécessaires à l'analyse des situations macroéconomique, démographique et sociale, françaises ou européennes, qui permettent d'éclairer les acteurs du débat public. Ces informations intéressent un public très large : les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers.

L'Insee coordonne les travaux des services statistiques ministériels et contribue, en lien avec Eurostat et avec ses homologues de l'Union européenne, à la production de statistiques européennes harmonisées.

Outre la combinaison originale de la production statistique et de la réalisation d'études au plus près des données, l'Insee se distingue de ses homologues étrangers par le rôle structurant dans son activité de la tenue de registres nécessaires à la vie économique, sociale et démocratique : le répertoire Sirene, la partie française du système d'identifiant unique mondial des entités économiques (LEI), le fichier répertoire électoral unique (REU), qui s'est substitué au 1er janvier 2019 au fichier général des électeurs, et le répertoire national d'identification des personnes physiques.

La dématérialisation et les autres démarches de modernisation engagées dans le cadre de la modernisation de l'action publique se développent.

S'inscrivant dans les orientations définies par le comité interministériel de la transformation publique, l'Insee a signé en 2019 avec la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers un contrat pluriannuel relatif à la période courant jusqu'en 2022. Ce contrat offre à l'Insee un cadre pluriannuel stable fixant des objectifs et des moyens. Il lui permet de disposer de la visibilité dont il a besoin, compte tenu de la nature de ses activités et de ses projets.

Le contrat définit trois grands projets stratégiques déclinés en six « projets de transformation », dont la réalisation par l'Insee est suivie au travers de « jalons » chronologiques répartis sur la durée du contrat :

- Moderniser les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes sur les prix à la consommation :

- L'enquête emploi est d'ores et déjà intégralement réalisée avec le nouveau questionnaire et en multimode (face-à-face pour la première interrogation, téléphone ensuite) ;
- Mise en œuvre de nouveaux échantillons et de nouvelles zones de collecte qui permettent de gagner en efficacité en optimisant le réseau d'enquêteurs, ceci concerne le tirage de l'échantillon de l'enquête Formation tout au long de la vie en 2021 ;
- Les données de caisse sont effectivement intégrées dans la production mensuelle de l'indice des prix à la consommation depuis début 2020.

- Innover et dématérialiser pour construire les statistiques d'entreprises :

- Les outils de gestion du répertoire des entreprises et des établissements Sirene sont modernisés avec, en 2021, une automatisation de l'identification des dirigeants et, au-delà, la prise en compte du service France Connect. La bascule effective des centres de formalités des entreprises vers le guichet unique, prévue par la loi PACTE, sera cruciale pour la réalisation des progrès d'efficacité attendus ;

- L'objectif du nouveau protocole d'enquête sur la fréquentation touristique par voie dématérialisée est d'atteindre 70 % de questionnaires collectés par cette voie (ce taux de dématérialisation a d'ailleurs été dépassé en 2020 en raison du caractère atypique des répondants lié à la crise sanitaire). Les travaux en cours portent sur la récupération automatisée d'informations issues des logiciels de gestion des établissements d'hébergement qui compléterait la gamme des outils de dématérialisation des réponses.

- *Faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics* :

L'institut a investi en 2021 le champ des web-conférences destinées à un public externe.

Il a dans un premier temps déployé cette démarche vers une cible prioritaire : l'enseignement secondaire.

Une première web-conférence, destinée à des inspecteurs d'académie, a visé à renforcer les moyens du corps enseignant pour faire comprendre aux élèves comment et pourquoi une donnée est construite, quelles sont les normes qui ont régi son établissement, pour qu'ils puissent mieux en apprécier la pertinence. Cette action s'inscrit dans la lutte contre les fake news à laquelle l'Insee contribue également avec son blog.

Une deuxième web-conférence, conduite avec la Banque de France, a traité des inégalités de revenus et de patrimoines. L'une des ambitions de ce séminaire est de donner aux enseignants de mathématiques et d'histoire-géographique l'accès à des données réelles pour fonder leurs exercices et accroître l'implication de leurs élèves en les faisant travailler sur une matière concrète.

Par ailleurs, la progression vers une démarche de « données ouvertes » reste au centre de la stratégie de diffusion de l'Insee. Ainsi, l'institut continue d'améliorer la mise à disposition des données Sirene via un portail « API Sirene » qui donne accès à la totalité des données Sirene, mises à jour quotidiennement, avec un historique sur les 50 dernières années.

La crise sanitaire a montré la pertinence des axes stratégiques et de certains choix techniques de l'Insee.

La généralisation du télétravail a permis à l'Insee de réaliser une part importante de son programme de travail.

Les investissements méthodologiques et informatiques, que ce soit en matière de conception d'enquêtes auprès des entreprises (industrialisation des questionnaires et plateforme de réponse pour les entreprises COLTRANE), de collecte multimode, ou d'exploitation de données administratives, ont montré toute leur pertinence pendant la crise.

L'Insee a ainsi pu adapter très rapidement certaines enquêtes auprès des ménages (dont la collecte est passée du face-à-face aux entretiens téléphoniques) ainsi que concevoir et mettre en œuvre en quelques mois des enquêtes ou des questionnements nouveaux relatifs aux conséquences de la crise sanitaire (par exemple, l'enquête ACEMO COVID). La maîtrise croissante du traitement des sources administratives et de sources privées nouvelles a également été utile pendant la crise. L'exploitation des données de la déclaration sociale nominative (DSN) a notamment permis à l'Insee de pallier l'interruption d'enquêtes auprès des entreprises (indice de production dans le bâtiment) et de traiter des taux de non-réponse exceptionnels dans certaines enquêtes. L'exploitation de données de paiement par carte bancaire a permis de porter des diagnostics précoces sur la consommation des ménages alors que les sources habituelles faisaient défaut. L'exploitation de données téléphoniques a rendu possible la mesure des mouvements de population pendant le premier confinement.

Les enseignements de la crise confortent les orientations de l'Insee et les objectifs inscrits dans le contrat.

Deux axes particuliers d'évolution méritent d'être soulignés :

- La modernisation des filières de production d'enquêtes et le développement de l'exploitation des données administratives et privées sont inscrits dans les programmes d'investissement de l'Insee. Ils répondent à l'ambition de diminuer les sollicitations auprès des acteurs économiques et des concitoyens ainsi que de leur offrir des modes de réponse variés. Il convient toutefois de souligner que l'accès aux données privées s'avère encore souvent difficile ou trop coûteux ;

- L'exploitation des données administratives « massives » dans toute la sphère publique a été soulevée par le rapport Bothorel. L'Insee a engagé avec la DINUM une mission commune auprès des administrateurs ministériels des données sur l'évaluation des besoins de l'État en compétences et expertise en matière de « données massives » pour explorer les voies de progrès en la matière et cantonner le recours à des prestations extérieures coûteuses.

Les objectifs suivis pour 2022 dans le cadre de la démarche de performance s'inscrivent dans la continuité des années précédentes :

- **Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en matière de diffusion des résultats économiques ;**

- **Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts ;**

- **Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics.**

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques
INDICATEUR 1.1	Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens
OBJECTIF 2	Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts
INDICATEUR 2.1	Dématérialisation des enquêtes
OBJECTIF 3	Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics
INDICATEUR 3.1	Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques

Les comptes trimestriels produisent un ensemble cohérent d'indicateurs qui fournissent une vue globale de l'activité économique récente. Les statistiques économiques conjoncturelles permettent d'analyser l'évolution à court terme de l'offre et de la demande, des facteurs de production et des prix à la production. Ces données sont essentielles au pilotage macroéconomique national et au pilotage monétaire de la zone euro. La qualité et la rapidité de la production de ces informations, ainsi que la ponctualité de leur diffusion témoignent du respect par la France de ses engagements européens en matière de statistiques économiques. La non-ponctualité est susceptible d'entraîner des sanctions financières.

Les délais de diffusion de ces données font l'objet d'un suivi à travers deux sous-indicateurs concernant deux champs d'activité différents :

- **Données de comptabilité nationale.** Dans un contexte où les délais sont de plus en plus tendus, deux versions des comptes nationaux trimestriels sont diffusées, à savoir la *Première estimation*, d'une part, dont la publication répond aussi à l'engagement de fourniture d'une estimation précoce du PIB dans les 30 jours suivant la fin du trimestre de référence, et les *Résultats détaillés*, d'autre part, à transmettre dans un délai de 60 jours suivant la fin du trimestre de référence.
- **Indices économiques conjoncturels.** La production de ces indicateurs est encadrée par le règlement 2019/2152 du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises (règlement EBS). Il définit le calendrier de livraison des indicateurs à Eurostat.

INDICATEUR

1.1 – Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Diffusion des comptes trimestriels	jours	0	0	0	28	0	0
Diffusion des indices économiques conjoncturels	jours	0	30	0	0	0	0

Précisions méthodologiques

Les indices économiques conjoncturels pris en compte pour le second sous-indicateur sont les suivants : indice de la production industrielle et indice de production dans la construction, indice de chiffre d'affaires dans l'industrie, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de détail, indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services et indices de volumes associés, indices des prix à la production dans l'industrie.

Sources des données :

- Insee-fichiers de résultats,
- publication des *Informations rapides* sur le site Internet de l'Insee (livraisons),
- publication des communiqués de presse d'Eurostat. Délais dans les règlements et plan d'action de l'Union économique et monétaire (UEM).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'objectif est de stabiliser de façon durable la ponctualité de l'Insee, avec une diffusion de l'ensemble de ces données sans aucun retard. Les valeurs des indicateurs correspondent aux nombres de jours de retard cumulés entre les dates

de diffusion effectives et les dates définies dans les engagements européens. Il n'y a donc pas de « compensation » possible.

Concernant le sous-indicateur sur la diffusion des comptes trimestriels, l'Insee s'est organisé ces dernières années pour prendre en compte les réductions successives par Eurostat des délais de transmission des tableaux. Le calendrier de publication des comptes trimestriels a été revu à partir du deuxième trimestre 2019, la publication des résultats détaillés comprenant les comptes d'agents (pouvoir d'achat des ménages, taux de marge des entreprises, déficit public trimestriel...) étant avancée de 85 à 60 jours. En 2021, les opérations de la « campagne annuelle » des comptes trimestriels ont demandé des travaux supplémentaires dans un contexte de travail toujours perturbé par le télétravail. Elles n'ont pas pu être entièrement terminées avant la fin du mois de mai, ce qui a entraîné la diffusion de 2 tables sur 11 avec 14 jours de retard en mai 2021.

Chaque année, 60 transmissions d'indices économiques conjoncturels sont effectuées vers Eurostat. De multiples incidents sont susceptibles d'affecter les délais de transmission, qu'ils soient relatifs à l'application informatique, à la chaîne de calcul des indices ou à la disponibilité des serveurs, mais aussi à l'évolution des sources externes et leurs retards éventuels de transmission. Maintenir ce résultat à zéro jour de retard constitue toujours un véritable enjeu pour l'Insee. Suite au retard d'un mois constaté sur l'indice de production dans la construction du mois de février 2020 en raison de la crise sanitaire, l'Insee a ajusté son processus en mobilisant de nouvelles sources, de façon à sécuriser encore davantage la production de cet indicateur.

L'Insee a engagé un projet de raccourcissement des délais de publication de l'indice de la production industrielle et de l'indice de la production de la construction. L'objectif est de passer à une publication à +35 jours après la fin du mois d'intérêt, contre +40 jours au plus tard jusqu'à présent.

Cet avancement vise une double finalité : mettre à disposition des utilisateurs un indicateur de qualité le plus précocement possible, et simplifier les périodes d'analyse des données, réalisées au Service des statistiques nationales d'entreprises à Caen et à la division Indicateurs conjoncturels d'activité à la DG. En effet, plusieurs calculs successifs sont aujourd'hui effectués pour les besoins des comptes trimestriels (+22 jours environ après la fin du dernier mois du trimestre), de la conjoncture (+30 jours environ) et pour la publication finale (+40 jours). Avec cette évolution, les deux dernières échéances seront « fusionnées », rationalisant de fait le calendrier de production de l'IPI.

OBJECTIF

2 – Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts

Depuis plusieurs années, l'Insee développe la collecte en ligne, proposée à la fois aux citoyens et aux entreprises. Ce mode de collecte permet de moins solliciter les répondants, de fiabiliser les données produites par des processus de contrôle mieux ciblés et de réduire les coûts.

La possibilité de répondre au recensement de la population par internet a été généralisée en 2015 sur tout le territoire. En 2020, 62 % des personnes recensées ont répondu en ligne (dans 54 % des logements). Cela représente 2,3 millions de ménages et 5,5 millions d'individus. L'objectif pour les années à venir est de faire encore progresser ce taux, en mettant en œuvre dans toutes les communes un nouveau protocole de contact des ménages devant favoriser la réponse en ligne.

Dans le domaine des enquêtes auprès des entreprises, le projet Coltrane a mis à disposition des entreprises un portail qui rassemblera à terme toutes les enquêtes du service statistique public. Ce point d'accès unique rend plus aisée la réponse aux enquêtes, en offrant aux répondants divers services tels que des formulaires de demande d'assistance, un service de réinitialisation de mot de passe en cas de perte ou le contrôle dynamique des réponses au questionnaire en cours de saisie, aidant ainsi le répondant. Ce projet est accompagné d'une offre de services qui permet l'envoi aux enquêtés de courriers ou de courriels standardisés. La phase d'intégration massive des enquêtes a commencé en septembre 2016 et se termine. Toute nouvelle enquête est directement collectée via le dispositif Coltrane. En 2020, 85 % des enquêtes auprès des entreprises ont utilisé ce dispositif. Ce taux continue de s'accroître avec l'utilisation de

la plate-forme de collecte pour la quasi-totalité des enquêtes auprès des entreprises de l'Insee (exceptées celles utilisant le dépôt-retrait, option reliée à Coltrane en 2023) et de plus en plus d'enquêtes collectées par les services statistiques ministériels.

Les enquêtes auprès des ménages sont actuellement réalisées principalement par des enquêteurs, en face-à face ou par téléphone. L'objectif de l'Insee est, à moyen terme, de développer largement le mode internet dans la collecte des données, non pas nécessairement comme mode de collecte exclusif, mais en lien avec les autres modes de collecte pour une même enquête.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des enquêtes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de réponse par Internet au recensement de la population	%	52	54	56	nd	57	58
Pourcentage d'enquêtes auprès des entreprises (Insee ou SSM) utilisant le dispositif Coltrane	%	85	85	85	90	92	85
Pourcentage de ménages interrogés à qui on propose le mode de collecte internet pour répondre à une des enquêtes pérennes de l'Insee	%	Non déterminé	Non déterminé	62	62	67	70

Précisions méthodologiques

Le 1^{er} sous-indicateur concerne le taux de réponse par Internet pour les résidences principales (RP). Le numérateur est le nombre de résidences principales collectées par internet. Le dénominateur est le nombre total de résidences principales devant être recensées (nombre de RP collectées par internet + nombre de RP collectées papier + nombre de feuilles de logements non enquêtés). À noter que l'enquête de recensement de 2021 n'a pas été réalisée sauf à Mayotte compte tenu de la crise sanitaire (art. 17 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire). La cible porte désormais sur le champ France entière y compris Mayotte à partir de 2022.

Le 2^e sous-indicateur est le nombre cumulé d'enquêtes auprès des entreprises utilisant la plate-forme de collecte Coltrane rapporté au nombre d'enquêtes ayant un visa du CNIS dont la collecte a débuté en année N et qui pourraient faire l'objet d'une collecte via Coltrane.

Le 3^e sous-indicateur concerne l'ensemble des ménages de métropole ou des Dom interrogés pour une enquête pérenne figurant au programme des enquêtes ménages de l'Insee une année donnée (y compris pilotes, hors tests). Le numérateur est le nombre total de ménages interrogés pour une enquête pérenne pour laquelle un mode de réponse par internet est proposé, et dont la collecte débute sur le terrain dans le courant de l'année N. Le dénominateur est le nombre de ménages interrogés par une enquête pérenne dont la collecte débute dans le courant de l'année N.

Sources des données :

Le taux de réponse par Internet au recensement de la population est issu des fichiers de gestion.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Dès la première année, le taux de réponse au recensement par Internet s'est situé à un niveau très encourageant et il n'a cessé de se développer à chaque nouvelle campagne (celle de 2021 ayant été reportée pour cause de crise sanitaire). Les différents acteurs de l'opération, à l'Insee et dans les communes, poursuivent leurs efforts pour que ce taux continue à progresser. Il est cependant vraisemblable qu'il augmentera moins rapidement dans les prochaines années : d'une part, tous les ménages n'ont pas les équipements nécessaires pour répondre par Internet ; d'autre part, les seuls moyens à disposition de l'Insee relèvent de la persuasion ou du protocole de contact, aucune sanction ou incitation financière n'étant envisageable.

Si l'objectif est bien qu'à terme toutes les enquêtes auprès des entreprises utilisent le dispositif Coltrane, cette évolution ne peut se faire que progressivement. En effet, l'intégration d'une opération nécessite d'importants travaux tant pour les équipes informatiques que pour les équipes « métier ».

Dans le domaine des enquêtes auprès des ménages, les phases d'expérimentation et de tests de la collecte multimodale et du mode internet sont primordiales pour assurer une transition des protocoles et gérer les ruptures de séries. Désormais, de plus en plus d'enquêtés se verront proposer la réponse par internet aux enquêtes auprès des ménages de l'Insee ; en 2021 ils seront 62 % dans ce cas et 67 % en 2022.

OBJECTIF**3 – Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics**

« Faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics » est l'une des quatre grandes orientations issues de l'exercice de réflexion stratégique de l'Insee à l'horizon 2025. Par cette orientation, l'Insee se fixe notamment pour objectif de diffuser des chiffres pertinents du point de vue des utilisateurs.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, l'Insee s'appuie sur les résultats de l'enquête Image qu'il réalise chaque année auprès des visiteurs de son site internet. Cette enquête, menée auprès d'un échantillon d'au moins 4 000 internautes, en totalité visiteurs externes du site, vise à analyser l'image de l'Insee et ses composantes, la crédibilité des indicateurs qu'il propose, la confiance dans les chiffres et les données produits et diffusés sur la situation économique et sociale de la France ainsi que les actions à mettre en œuvre pour améliorer le service rendu aux utilisateurs.

L'indicateur retenu vise à mesurer le service rendu par l'Insee à ses utilisateurs par la notion de pertinence de sa diffusion numérique. L'option d'un indicateur de dépassement ou non d'un seuil donné a été retenue pour s'affranchir de la variabilité d'une année sur l'autre des résultats de l'enquête.

INDICATEUR**3.1 – Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr	%	89	88	seuil de 86 % dépassé	seuil de 86 % dépassé	seuil de 86 % dépassé	seuil de 86 % dépassé

Précisions méthodologiques

L'indicateur mesure le dépassement ou non d'un seuil de répondants « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la proposition « L'Insee est un organisme qui produit et diffuse des informations indispensables à l'analyse de la situation économique et sociale de la France ».

Sources des données :

Résultat de l'enquête « Image » réalisée chaque année auprès d'au moins 4 000 visiteurs du site « insee.fr ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'Insee rend ses statistiques accessibles au plus grand nombre sur son site Internet, qui offre une ergonomie et un design revus en profondeur en 2017. Ce site s'inscrit également dans une stratégie de communication externe enrichie et rénovée, dont un axe fort consiste à développer une offre spécifique de pédagogie statistique en direction des jeunes générations.

L'Insee porte une attention particulière à l'appréciation des utilisateurs sur la pertinence des données qu'il produit et diffuse. C'est un enjeu important pour l'Insee de maintenir une part élevée d'appréciations favorables de la part de ses utilisateurs dans un contexte où il lui faut faire preuve d'efficacité, où les évolutions technologiques bouleversent la façon dont l'information est produite et diffusée et où les attentes sont toujours plus élevées. L'objectif est que le pourcentage d'appréciations favorables reste supérieur à un seuil prédéfini, fixé à 86 %.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	101 596 735	5 970 920	0	23 243 781	130 811 436	2 057 432
06 – Action régionale	48 203 216	917 694	0	0	49 120 910	189 619
08 – Information économique, démographique et sociale	114 584 966	4 517 847	0	0	119 102 813	2 052 949
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	104 228 885	29 380 720	0	0	133 609 605	3 500 000
Total	368 613 802	40 787 181	0	23 243 781	432 644 764	7 800 000

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	101 596 735	5 711 239	0	23 243 781	130 551 755	2 057 432
06 – Action régionale	48 203 216	917 364	0	0	49 120 580	189 619
08 – Information économique, démographique et sociale	114 584 966	4 525 187	0	0	119 110 153	2 052 949
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	104 228 885	32 503 385	0	0	136 732 270	3 500 000
Total	368 613 802	43 657 175	0	23 243 781	435 514 758	7 800 000

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	101 534 041	8 472 238	0	5 258 781	115 265 060	2 057 536
06 – Action régionale	48 274 858	687 487	0	0	48 962 345	189 969
08 – Information économique, démographique et sociale	114 313 953	5 215 069	0	0	119 529 022	2 052 495
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	104 867 520	31 407 242	4 528 021	0	140 802 783	3 500 000
Total	368 990 372	45 782 036	4 528 021	5 258 781	424 559 210	7 800 000

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	101 534 041	7 900 960	0	5 258 781	114 693 782	2 057 536
06 – Action régionale	48 274 858	646 595	0	0	48 921 453	189 969
08 – Information économique, démographique et sociale	114 313 953	3 515 492	0	0	117 829 445	2 052 495
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	104 867 520	29 142 508	4 502 193	0	138 512 221	3 500 000
Total	368 990 372	41 205 555	4 502 193	5 258 781	419 956 901	7 800 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	368 990 372	368 613 802	800 000	368 990 372	368 613 802	800 000
Rémunérations d'activité	234 912 374	234 887 619	509 026	234 912 374	234 887 619	509 026
Cotisations et contributions sociales	132 354 068	132 117 443	287 474	132 354 068	132 117 443	287 474
Prestations sociales et allocations diverses	1 723 930	1 608 740	3 500	1 723 930	1 608 740	3 500
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	45 782 036	40 787 181	7 000 000	41 205 555	43 657 175	7 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	45 782 036	40 787 181	7 000 000	41 205 555	43 657 175	7 000 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 528 021	0	0	4 502 193	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 528 021	0	0	4 502 193	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	5 258 781	23 243 781	0	5 258 781	23 243 781	0
Transferts aux collectivités territoriales	5 258 781	23 243 781	0	5 258 781	23 243 781	0
Total	424 559 210	432 644 764	7 800 000	419 956 901	435 514 758	7 800 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes	101 596 735	29 214 701	130 811 436	101 596 735	28 955 020	130 551 755
06 – Action régionale	48 203 216	917 694	49 120 910	48 203 216	917 364	49 120 580
08 – Information économique, démographique et sociale	114 584 966	4 517 847	119 102 813	114 584 966	4 525 187	119 110 153
09 – Pilotage, soutien et formation initiale	104 228 885	29 380 720	133 609 605	104 228 885	32 503 385	136 732 270
Total	368 613 802	64 030 962	432 644 764	368 613 802	66 900 956	435 514 758

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5) = 6-1-2-3-4	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022</i>	(en ETPT)
								Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)				(6)
Catégorie A+	348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2,00	+2,00	348,00
Catégorie A	1 225,00	0,00	0,00	+0,01	+24,99	+7,00	+17,99	1 250,00
Catégorie B	1 974,00	0,00	0,00	+0,01	-47,01	-21,00	-26,01	1 927,00
Catégorie C	1 564,00	0,00	0,00	+0,01	-45,01	+22,00	-67,01	1 519,00
Total	5 111,00	0,00	0,00	+0,03	-67,03	+6,00	-73,03	5 044,00

Pour 2022, le plafond d'emplois du programme s'élève à 5 044 ETPT, dont 6,9 % de catégorie A+, 24,8 % de catégorie A, 38,2 % de catégorie B et 30,1 % de catégorie C. Les enquêteurs de l'Insee, chargés de réaliser les enquêtes auprès des ménages et les relevés de prix nécessaires à l'élaboration de l'indice des prix à la consommation, figurent au sein de la catégorie C. Ils représentent 42,1 % des ETPT de catégorie C, soit 640 ETPT.

Le plafond d'emplois a été construit sur :

- la suppression de 73 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, aux 67 suppressions en ETP au titre de 2022 ;

- l'extension année pleine des suppressions figurant dans le PAP 2021, soit - 67 ETP. L'effet année courante 2021 de ces suppressions étant estimé à - 73 ETPT, l'extension année pleine s'établit en prévision à + 6 ETP. Compte tenu du calendrier budgétaire et des modalités de détermination du plafond d'emplois, il ne tient pas compte de l'éventuelle évolution du schéma d'emplois en cours d'exécution sur 2021.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	51,00	15,00	6,85	51,00	15,00	6,38	0,00
Catégorie A	122,00	40,00	7,95	147,00	40,00	7,34	+25,00
Catégorie B	293,00	90,00	7,25	246,00	40,00	7,42	-47,00
Catégorie C	315,00	50,00	5,81	270,00	30,00	7,59	-45,00
Total	781,00	195,00		714,00	125,00		-67,00

Le schéma d'emplois se traduit par une diminution de 67 ETP.

Pour l'année 2022, l'évolution des effectifs est retracée (à périmètre constant, soit hors mesures de transfert et de périmètre) dans les tableaux ci-après :

Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	15	40		90	50	195
Autres départs définitifs	3	25		167	149	344
Autres départs	33	57		36	116	242
Total des sorties	51	122		293	315	781

Toutes catégories confondues, 781 départs sont prévus, dont 195 au titre des départs à la retraite et 344 au titre des autres départs définitifs. Ceux-ci correspondent aux radiations des cadres, décès, départs à l'extérieur du ministère d'agents appartenant à une autre administration, collectivité ou établissement public accueillis au sein du programme, ainsi qu'aux démissions de fonctionnaires et d'agents contractuels et aux fins de contrat.

Les 242 autres départs sont des départs en détachement d'agents du ministère, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

Les dates moyennes de sortie sont estimées comme intervenant au mois de juillet pour les agents de la catégorie A+, au mois d'août pour les agents des catégories A et B, et au mois de juin pour les agents de la catégorie C.

Hypothèses d'entrées

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	15	40	40	30	125
Autres entrées	36	107	206	240	589
Total des entrées	51	147	246	270	714

Toutes catégories confondues, 714 entrées sont prévues, dont 125 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

Les autres entrées prévues, au nombre de 589, sont constituées des détachements entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

Les dates moyennes d'entrée sont estimées comme intervenant au mois de juillet pour les agents de la catégorie A+ et au mois d'août pour les agents des catégories A, B et C.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	1 208,00	1 195,00	0,00	0,00	0,03	-13,03	+1,00	-14,03
Services régionaux	3 763,00	3 709,00	0,00	0,00	0,00	-54,00	+5,00	-59,00
Autres	140,00	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 111,00	5 044,00	0,00	0,00	0,03	-67,03	+6,00	-73,03

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	-13,00	1 436,00
Services régionaux	-54,00	3 437,00
Autres	0,00	144,00
Total	-67,00	5 017,00

Les 144 ETPT indiqués en « Autres » correspondent aux élèves fonctionnaires scolarisés à l'ENSAE (corps des administrateurs, catégorie A+) et à l'ENSAI (corps des attachés statisticiens, catégorie A).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Infrastructures statistiques et missions régaliennes	1 441,00
06 Action régionale	607,00
08 Information économique, démographique et sociale	1 710,00
09 Pilotage, soutien et formation initiale	1 286,00

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
Total	5 044,00

Le programme comprend 5 044 ETPT. La répartition par action est détaillée ci-après :

- L'action 01 « Infrastructure statistique et missions régaliennes » comporte 1 441 ETPT qui correspondent à 28,6 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 06 « Action régionale » comporte 607 ETPT qui correspondent à 12,0 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 08 « Information économique, démographique et sociale » comporte 1 710 ETPT qui correspondent à 33,9 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action 09 « Pilotage, soutien et formation initiale » comporte 1 286 ETPT qui correspondent à 25,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;

Les enquêteurs de l'Insee relèvent de l'action 01 (relevés de prix et enquêtes de recensement auprès des personnes vivant en communautés) et de l'action 08 (enquêtes auprès des ménages). Les enquêteurs représentent 140 ETPT au sein de l'action 01 et 500 ETPT au sein de l'action 08, soit un total de 640 ETPT.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 16,00

Le recensement correspond au nombre d'apprentis relevant du T2 du ministère pour le programme 220 au titre du recrutement pour l'année scolaire 2021-2022.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		5 915
Effectifs gérants	225	3,8 %
administrant et gérant	129	2,2 %
organisant la formation	51	0,9 %
consacrés aux conditions de travail	21	0,3 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	24	0,4 %

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
93,2 %	2,1 %	0,9 %	3,8 %

Unités de mesures :

Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

- Effectifs administrant et gérant : gestion des carrières, actes de pré-liquidation de la paye, gestion des positions et situations, gestion du temps de travail et des congés, gestion de l'indemnitaire et de la NBI, gestion des frais de mission, gestion des recrutements, organisation des élections professionnelles et gestion des droits syndicaux, constitution et réunion des commissions administratives paritaires et des comités techniques. Les effectifs chargés des fonctions de liquidation de la paie et de gestion des pensions pour le compte de l'ensemble des autres administrations sont exclus du périmètre de cette étude ;
- Effectifs organisant la formation : organisation de la formation continue, organisation de la formation initiale, préparation des reclassements et facilitation des reconversions professionnelles en dehors du ministère ou de la fonction publique ;
- Effectifs consacrés aux conditions de travail : gestion de l'action sociale, insertion et gestion des travailleurs en situation de handicap, organisation de l'hygiène et de la sécurité, gestion de la médecine de prévention ;
- Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : élaboration du budget des RH et des plafonds de masse salariale et d'emplois, mise en œuvre des outils de suivi, conduite des réformes statutaires, pilotage des processus de gestion, analyse des besoins en emplois et en compétences et prévision des évolutions quantitatives et qualitatives des métiers, valorisation et maintien des compétences rares, constitution d'un répertoire des métiers, anticipation des recrutements et des formations, accompagnement des projets et parcours professionnels des agents, constitution de viviers de compétences, animation de bourses aux emplois, appui méthodologique aux services dans le domaine de RH, etc.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre :

- les agents en position d'activité et imputés sur le plafond d'emplois ;
- les contractuels (dont ceux relevant de la jurisprudence dite « Berkani » de droit privé et de droit public) ;
- les agents des ministères financiers faisant l'objet d'une gestion partagée, et imputés sur le PAE des ministères :
- agents MAD sortants ;
- agents détachés entrants ;
- agents en position normale d'activité « PNA » entrants ;
- militaires ;
- agents affectés aux ministères économiques et financiers mais gérés par un autre ministère (cas notamment des délégations de gestion).

En revanche ne sont pas comptabilisés :

- les personnels de statut d'administration centrale ;
- les mises à disposition « entrantes » gratuites ;
- les mises à disposition « sortantes » dont la rémunération est imputée sur un autre programme ;
- les détachés sortants ;
- les agents en position normale d'activité « PNA » sortants ;
- les disponibilités ;
- les positions hors cadre ;
- les agents en congé de longue durée ou grave maladie, en congé parental, congé formation professionnelle et en congés pour accomplir une période d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
Rémunération d'activité	234 912 374	234 887 619
Cotisations et contributions sociales	132 354 068	132 117 443
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	99 626 338	99 540 457
– Civils (y.c. ATI)	99 496 824	99 411 054

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
– Militaires	129 514	129 403
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	32 727 730	32 576 986
Prestations sociales et allocations diverses	1 723 930	1 608 740
Total en titre 2	368 990 372	368 613 802
Total en titre 2 hors CAS Pensions	269 364 034	269 073 345
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>800 000</i>	<i>800 000</i>

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est égal à 0,95 M€ pour un nombre de bénéficiaires estimé à 175.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2021 retraitée	265,87
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	269,35
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021–2022	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,49
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-0,82
– Mesures de restructurations	-0,63
– Autres	-2,00
Impact du schéma d'emplois	-3,30
EAP schéma d'emplois 2021	-0,52
Schéma d'emplois 2022	-2,78
Mesures catégorielles	1,10
Mesures générales	0,06
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	1,11
GVT positif	3,65
GVT négatif	-2,54
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	3,75
Indemnisation des jours de CET	1,15
Mesures de restructurations	0,60
Autres	2,00
Autres variations des dépenses de personnel	0,48
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,84
Autres	-0,36
Total	269,07

La masse salariale hors CAS Pensions diminue de 1,24 M€ entre 2021 et 2022.

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pensions, des agents présents a été provisionnée pour 3,65 M€ représentant 1,36 % de progression de masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT négatif de – 2,54 M€, hors CAS pensions est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants, soit une diminution de 0,94 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT solde ressort ainsi à + 1,11 M€ et + représente une progression de 0,41 % de la masse salariale hors CAS Pensions par rapport à l'année 2021.

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie du pouvoir d'achat (décret n°200-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,06 M€ au bénéfice de 40 agents.

La ligne "Autres" de la rubrique "Débasage de dépenses au profil atypique" (- 2,00 M€) concerne les dépenses de rappels sur exercices antérieurs.

La ligne "Autres" de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » (2,00 M€) regroupe les dépenses de rappels sur exercices antérieurs.

La ligne « Autres » au sein des autres variations des dépenses de personnel (0,59 M€) correspond à la diminution des indemnités pour enquête difficile faisant suite à un pic de versement en 2021 occasionné par un report de dépenses initialement programmées en 2020 (- 0,34 M€) et à la diminution de l'IECSG (- 0,02 M€).

Un montant de 0,95 M€ est prévu au titre du financement de la protection sociale complémentaire.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	100 283	111 437	96 053	91 109	100 990	86 319
Catégorie A	66 107	68 656	64 994	57 298	61 414	55 317
Catégorie B	40 728	44 844	50 123	35 624	39 850	43 561
Catégorie C	34 993	35 616	35 888	26 580	28 031	28 956

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS Pensions) et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS Pensions et hors prestations sociales.

Le coût de sortie des personnels des catégories A+ et A est inférieur au coût moyen. Cela s'explique par le nombre important de cadres de l'Insee partant en mobilité, notamment dans les services statistiques ministériels, dès la sortie d'école.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						800 000	1 200 000
Mise en place du RIFSEEP-A+	348	A+	Inspecteurs généraux, Administrateurs INSEE	09-2021	8	800 000	1 200 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						300 000	300 000
Révision de la circulaire d'emploi des enquêteurs	640	C	Enquêteurs INSEE	01-2022	12	300 000	300 000
Total						1 100 000	1 500 000

Une enveloppe de 1,1 M€ est prévue pour le programme au titre des mesures catégorielles (hors CAS Pensions). Elle permet le financement de la revalorisation des conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee (0,3 M€).

Elle permet par ailleurs l'achèvement de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'engagement et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP) en faveur des agents des catégories A+ (0,8 M€).

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		450 000		450 000
Logement				
Famille, vacances				
Mutuelles, associations		150 000		150 000
Prévention / secours				
Autres				
Total		600 000		600 000

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
44 146 716	0	64 594 626	61 013 606	15 731 478

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
15 731 478	5 104 244 0	3 927 723	3 062 924	3 636 587
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
64 030 962 7 000 000	61 796 712 7 000 000	433 333	433 333	1 367 584
Totaux	73 900 956	4 361 056	3 496 257	5 004 171

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
96,85 %	0,61 %	0,61 %	1,93 %

Les autorisations d'engagement non couvertes par des crédits de paiement à fin 2021 sont estimées à 15,7 M€, lesquels correspondent essentiellement à des engagements sur des baux privés.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 30,2 %**01 – Infrastructures statistiques et missions régaliennes**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	101 596 735	29 214 701	130 811 436	2 057 432
Crédits de paiement	101 596 735	28 955 020	130 551 755	2 057 432

Cette action regroupe les activités à caractère régalien : comptes nationaux, indice des prix à la consommation, recensement de la population, registres des personnes physiques (état civil et fichier électoral), répertoire SIRENE des entreprises et des établissements. Elle comprend aussi la mise à disposition de l'information à tous les publics ainsi que les travaux relatifs aux normes et nomenclatures, la méthodologie, la coordination statistique et internationale.

La comptabilité nationale permet d'établir les références macroéconomiques majeures nécessaires aux politiques économiques et sociales.

La tenue des répertoires se fait en partenariat avec les mairies pour le répertoire national d'identification des personnes physiques et le fichier électoral et en collaboration avec les centres de formalités des entreprises et d'autres organismes publics pour le répertoire national des entreprises et des établissements.

L'objectif du recensement est la production de résultats fiables et récents relatifs à la population légale de chaque commune et à ses caractéristiques socio-démographiques. Depuis 2004, cette opération est annualisée, avec une enquête exhaustive tous les cinq ans par rotation dans les communes de moins de 10 000 habitants et un sondage annuel dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Pendant deux mois, près de 24 000 agents recenseurs, recrutés par les communes et assistés de près de 400 superviseurs de l'Insee assurent la phase de collecte.

Les recensements des collectivités d'outre-mer sont quinquennaux. Seule la collectivité de Polynésie française fera l'objet d'un recensement en 2022.

Tous les ans, les populations légales sont authentifiées par décret à la fin décembre. Les principaux résultats statistiques sont publiés en juillet de l'année suivante et les bases de données infra-communales sont diffusées quelques mois plus tard, gratuitement sur le site www.insee.fr.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	101 596 735	101 596 735
Rémunérations d'activité	64 739 343	64 739 343
Cotisations et contributions sociales	36 413 994	36 413 994
Prestations sociales et allocations diverses	443 398	443 398
Dépenses de fonctionnement	5 970 920	5 711 239
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 970 920	5 711 239
Dépenses d'intervention	23 243 781	23 243 781
Transferts aux collectivités territoriales	23 243 781	23 243 781
Total	130 811 436	130 551 755

À cette action, il est prévu de rattacher 1,75 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits, portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à 7,7 M€ en AE et 7,5 M€ en CP.

Le recensement de la population, opération essentielle de l'action 01 « Infrastructures statistiques et missions régaliennes », donne lieu chaque année à des dépenses d'intervention à destination des communes. Il s'agit de la « dotation forfaitaire de recensement » (DFR) versée chaque année aux communes concernées par le recensement. Elle s'établit en 2022 à 23,2 M€ en AE et en CP y compris un montant de 2,6 M€ pour le recensement quinquennal de la Polynésie française. La DFR représente de l'ordre de 75 % des dépenses hors titre 2 de l'action 01. Elle est régie par un décret en Conseil d'État et est établie en tenant compte du volume de la collecte de chaque commune. Les collectivités locales, employeurs des agents recenseurs, fixent librement leur rémunération. Le calcul de la DFR est fondé sur des critères simples et objectifs, garantissant l'égalité de traitement des communes dans sa répartition, qui tiennent compte de la population, du nombre de logements, du mode de collecte (exhaustive ou par sondage) et du taux national de réponse par internet.

Les dépenses de fonctionnement pour la réalisation du recensement concernent principalement :

- l'impression et la saisie, par lecture optique des bulletins individuels et des feuilles de logement, ainsi que les impressions des documents de gestion pour un coût de 3 M€ en AE et en CP ;
- la location de véhicules, les dépenses de carburant et de péage occasionnées par les déplacements des superviseurs, pendant la phase de collecte pour un montant global de 0,7 M€ en AE et en CP ;
- les indemnités de déplacement de ces mêmes superviseurs pour 0,8 M€ en AE et en CP ;
- la communication externe menée pour l'opération du recensement comprenant en particulier la réalisation des affiches, de notices d'information à destination des communes, de messages audio et des dépenses de fonctionnement diverses (achat de mobilier, transport de documentation, formation...) pour un montant global de 0,2 M€ en AE et en CP.

Les dépenses de fonctionnement hors recensement couvrent l'indice des prix à la consommation, la gestion du fichier électoral, de l'état civil et du répertoire des entreprises SIRENE ou la diffusion de l'information statistique :

- Les dépenses informatiques et d'études comprenant notamment les dépenses de saisie, d'achat de fichiers, de droit d'usage des logiciels statistiques essentiels aux travaux de l'insee ainsi que le paiement de la redevance à la « *Global Legal Entity Identifier Foundation* » (GLEIF) dans le cadre de la gestion des identifiants d'entité juridique (Legal Entity Identifier - LEI) pour un montant de 1,6 M€ en AE et 1,4 M€ en CP ;
- les prestations d'impression et d'affranchissement pour 0,4M€ en AE et en CP ;
- les dépenses de fonctionnement induites notamment par la comptabilité nationale, la coordination de la statistique publique – dont l'animation du conseil national de l'information statistique (CNIS) et l'appui au fonctionnement de l'Autorité de la statistique publique – ainsi que la coopération internationale, pour un montant de 0,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP. Ces dépenses recouvrent des frais d'abonnement à des banques de données et à des publications, de traduction et de subventions à des associations ;
- les frais de déplacement des enquêteurs en charge des relevés de prix et des enquêtes liées au recensement dans les communautés, à hauteur de 0,8 M€ en AE et en CP.

ACTION 11,4 %

06 – Action régionale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	48 203 216	917 694	49 120 910	189 619
Crédits de paiement	48 203 216	917 364	49 120 580	189 619

Cette action comprend deux types d'activités, dont le bon exercice nécessite une proximité géographique avec les bénéficiaires que sont les décideurs régionaux et locaux dans les régions, départements et territoires :

- la production et les analyses d'informations locales ;
- les études et collaborations réalisées en partenariat avec les acteurs publics en région.

Seuls les « acteurs publics en région » (APR) bénéficient d'un service spécifique auprès des directions régionales. L'action régionale en direction régionale comporte donc une part faible de fonction diffusion (principalement la production d'une « offre de base » : bilan économique et social, tableaux économiques régionaux, alimentation de sites Internet régionaux...) et une part importante de collaborations notamment (dans le cadre de conventions) avec les APR.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	48 203 216	48 203 216
Rémunérations d'activité	30 715 992	30 715 992
Cotisations et contributions sociales	17 276 851	17 276 851
Prestations sociales et allocations diverses	210 373	210 373
Dépenses de fonctionnement	917 694	917 364
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	917 694	917 364
Total	49 120 910	49 120 580

A cette action il est prévu de rattacher 0,04 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement de l'action à 0,96 M€ en AE et CP.

Les dépenses de cette action couvrent les frais engendrés par la réalisation et la publication d'études en partenariat avec les acteurs publics en région ainsi que la réalisation d'extensions d'enquêtes nationales permettant de satisfaire les besoins d'informations régionales, en particulier en matière de tourisme. Ces frais portent essentiellement sur des dépenses d'impression et de documentation pour 0,5 M€ en AE et en CP et de frais de déplacement pour 0,4 M€. S'y ajoutent les dépenses liées à la promotion (participation à des salons, organisation de conférences de presse) et à la communication externe dans le but de faire connaître les travaux de l'Insee.

ACTION 27,5 %

08 – Information économique, démographique et sociale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	114 584 966	4 517 847	119 102 813	2 052 949
Crédits de paiement	114 584 966	4 525 187	119 110 153	2 052 949

Cette action regroupe les activités concernant l'information économique, démographique et sociale au travers des enquêtes et études économiques relatives aux entreprises et aux ménages. Elle traite notamment :

- **les statistiques conjoncturelles d'entreprises** : production de données conjoncturelles (indice de chiffre d'affaires, de stocks, de prix à la production, à l'exportation ou à l'importation, indice de la production industrielle, indice du coût de la construction, données sur la démographie des entreprises) ;
- **les statistiques structurelles d'entreprises** : production de données structurelles sur les entreprises à partir de l'exploitation des données fiscales et des données des enquêtes annuelles auprès des entreprises ;
- **les études et synthèses économiques** : en vue d'identifier et de mieux comprendre les évolutions à court, moyen et long terme de l'économie française, des études de synthèse sont publiées, notamment la *Note de conjoncture de l'Insee* et le *Rapport sur les comptes de la Nation*.

- **Les études démographiques (hors recensement), de ressources et de conditions de vie** : entrent dans ce champ les investigations démographiques, mobilisant notamment les données d'état civil et les résultats spécifiques sur la population française, les enquêtes à périodicité de quatre à dix ans auprès des ménages sur des thèmes relatifs à des politiques publiques (éducation, logement, budget des familles, personnes sans domicile, dépendance, etc.) ainsi que des enquêtes et études sur des aspects de la vie sociale (utilisation du temps, patrimoine, sécurité, isolement social par exemple) ;
- **les études sur la formation, l'emploi et les revenus** : l'Insee réalise des enquêtes et études dans le domaine de l'emploi permettant de suivre l'évolution du chômage et de l'emploi. La référence majeure est l'Enquête Emploi réalisée en continu auprès des ménages et répondant à des normes européennes et internationales. S'agissant des revenus, les travaux reposent essentiellement sur la mobilisation des sources administratives et en particulier la déclaration sociale nominative (DSN) mise en place à compter de janvier 2019 ;
- **les études sociales** : en collaboration avec d'autres organismes d'étude, l'Insee réalise des documents de synthèse sur les évolutions de la société française, la référence majeure sur ce point étant la publication annuelle *France, portrait social*.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	114 584 966	114 584 966
Rémunérations d'activité	73 015 686	73 015 686
Cotisations et contributions sociales	41 069 197	41 069 197
Prestations sociales et allocations diverses	500 083	500 083
Dépenses de fonctionnement	4 517 847	4 525 187
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 517 847	4 525 187
Total	119 102 813	119 110 153

Les dépenses de fonctionnement liées à cette action bénéficieront du rattachement de 1,7 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attributions de produits, portant le total des ressources à 6,2 M€ en AE et CP.

Cette action regroupe la réalisation des enquêtes auprès des entreprises pour la collecte des données structurelles et conjoncturelles, des enquêtes pérennes auprès des ménages, des enquêtes ponctuelles, la production de données d'études dans les domaines de l'emploi, des revenus, des ressources et des conditions de vie des ménages, et les dépenses engendrées par des travaux menés avec Eurostat :

- affranchissement pour un montant de 0,5 M€ en AE et en CP notamment pour le répertoire sur les entreprises et les établissements (SIRENE), les enquêtes auprès des hôtels et des campings et pour les enquêtes de conjoncture ;
- saisie, en particulier des enquêtes statistiques annuelles d'entreprise (ESANE) et achat de fichiers notamment ceux relatifs aux données de caisse nécessaires pour la construction de l'indice des prix, pour 0,6 M€ en AE et en CP ;
- frais de déplacement, pour les ingénieurs-enquêteurs en charge des enquêtes auprès des entreprises, les enquêteurs en charge de la collecte des enquêtes auprès des ménages et les gestionnaires contribuant à la réalisation de ces travaux et au traitement post-collecte des enquêtes, à hauteur de 2,6 M€ en AE et en CP ;
- impression de questionnaires et abonnement à des banques de données, comme celles proposées par la société Ellisphère, et prestations pour 1,0 M€ en AE et en CP ;
- prestations informatiques, à hauteur de 1,2 M€ en AE et en CP ;

À ces dépenses, s'ajoutent des dépenses diverses (traduction, impression hors enquêtes, colloques, prestations diverses) pour un montant prévu à hauteur de 0,3 M€ en AE et en CP.

ACTION 30,9 %**09 – Pilotage, soutien et formation initiale**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	104 228 885	29 380 720	133 609 605	3 500 000
Crédits de paiement	104 228 885	32 503 385	136 732 270	3 500 000

Cette action recouvre le pilotage, l'organisation et la coordination des fonctions support de l'ensemble des services centraux et régionaux de l'Insee. Au delà des moyens de la direction générale de l'Insee et des services qui lui sont directement rattachés, elle regroupe :

- les fonctions de l'inspection générale de l'Insee ainsi que l'ensemble des fonctions de nature transverse : direction dans les établissements régionaux, gestion des ressources humaines et financières, logistique et informatique transverse non imputable à une seule action ;
- les moyens engagés pour le support informatique, tout particulièrement les dépenses dites socle d'infrastructure et de maintenance des applications ;
- la formation continue des agents, notamment dispensée par le centre de formation Insee de Libourne (CEFIL) et la rémunération des élèves fonctionnaires suivant leur scolarité initiale au sein d'une des deux écoles du Groupe des Écoles nationales d'Économie et statistique (GENES) : l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI). La formation de statisticiens-économistes pour l'administration et le secteur public est une mission de l'Insee. Elle contribue à la diffusion et au développement des connaissances dans les domaines de la statistique, de l'économie, de la finance, de la sociologie quantitative et du traitement de l'information ;
- la communication générale de l'Institut.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	104 228 885	104 228 885
Rémunérations d'activité	66 416 598	66 416 598
Cotisations et contributions sociales	37 357 401	37 357 401
Prestations sociales et allocations diverses	454 886	454 886
Dépenses de fonctionnement	29 380 720	32 503 385
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 380 720	32 503 385
Dépenses d'investissement		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		
Total	133 609 605	136 732 270

A cette action, il est prévu de rattacher 3.5 M€ en AE et en CP de fonds de concours et d'attribution de produits portant le total des ressources qui permettront de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'action à 32,9 M€ en AE et 36 M€ en CP.

Les dépenses liées à l'occupation des locaux (11,1 M€ en AE et 13,2 M€ en CP) sont ventilées comme suit :

- 3,7 M€ en AE et 7,5 M€ en CP de loyers privés et charges connexes ;
- 7,4 M€ en AE et 5,7 M€ en CP pour les dépenses de fluides, de nettoyage, de gardiennage et d'entretien courant des implantations régionales de l'Insee.

Les autres dépenses de fonctionnement courant (mobilier, formation, subventions aux restaurants administratifs, informatique, téléphonie) sont estimées à 21,8 M€ en AE et 22,8 M€ en CP :

- Les dépenses de fonctionnement courant proprement dit, pour un montant de 6,6 M€ en AE et 6,9 M€ en CP :
 - 2,1 M€ en AE et en CP de frais de déplacement liés notamment au plan de formation national (formation métier, préparation aux concours), aux formations qualifiantes comme celle des attachés de l'Insee, des informaticiens (analyste/programmeur) et des stagiaires qui suivent un cursus de formation au centre de formation de Libourne ainsi que ceux correspondant aux frais de changement de résidence et aux congés bonifiés ;
 - 2,1 M€ en AE et en CP pour les dépenses d'affranchissement ;
 - 1,1 M€ en AE et 1,3 M€ en CP pour les dépenses diverses regroupant notamment des frais de communication, de mobilier et de fournitures ;
 - 0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP pour des prestations de formation ;
 - 0,5 M€ en AE et en CP de subventions aux restaurants administratifs et au fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique ;

- Les dépenses informatiques, pour un montant de 15,2 M€ en AE et 15,9 M€ en CP :
 - 8,5 M€ en AE et 9,5 M€ en CP pour les études, l'assistance informatique et l'entretien des logiciels ;
 - 6,2 M€ en AE et 6 M€ en CP pour les dépenses de fonctionnement courant regroupant, l'achat de matériel et la téléphonie.
 - 0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP de saisie et d'achat de fichiers.